



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service eau et risques  
Unité Eau  
Affaire suivie par : Muriel CREMONA  
Tél : 04 68 38 10 76  
Mél : [muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Perpignan, le 15 avril 2024

## **Synthèse de la consultation publique sur le projet d'arrêté préfectoral suivant :**

### **Projet d'arrêté préfectoral autorisant la Fédération française de pêches sportives à organiser le championnat du monde de pêche à la mouche.**

Le championnat du monde de pêche à la mouche se déroulera du lundi 24 juin 2024 à 8h00 au vendredi 28 juin 2024 au soir. Il est organisé par la Fédération française de pêches sportives.

La compétition se déroulera sur 5 secteurs officiels répartis sur les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège.

Les secteurs officiels de la compétition dans le département des Pyrénées-Orientales sont :

-La Têt entre la confluence avec le ruisseau de Mantet sur la commune de Nyer et l'amont du lac de Vinça à hauteur du rec de Jolloc sur la commune de Marquixanes.

-Les lacs du massif du Carlit listés ci-dessous sur la commune de Angoustrine-Villeneuve des Escaldes :

Le Soubiran, le Tresbens, le Castella, le Dougne, le Llat, le Bailleul, le Long d'en haut, le Noir d'en haut, le Sec.

-L'ensemble des lacs du massif des Camporells sur la commune de Formiguères.

### **Dates et modalités de la consultation publique :**

En application du Titre II du Code de l'environnement relatif à l'information et à la participation des citoyens, le présent projet d'arrêté préfectoral a été mis en consultation par voie électronique : **du lundi 25 mars 2024 au dimanche 14 avril 2024 inclus.**

Le public pouvait faire valoir ses observations :

- par voie électronique : [ddtm-eau@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm-eau@pyrenees-orientales.gouv.fr)
- par voie postale : DDTM des Pyrénées-Orientales - Service de l'eau et des risques  
Unité Eau-2, rue Jean Richepin – BP 50909 66020 PERPIGNAN  
cédex

**Synthèse des avis exprimés par le public :**

Le projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune observation.

**Le Chef du Service de l'Eau  
et des Risques.**



**Vincent DARMUZEY**